

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 103 promulguant à la Côte Française des Somalis les lois n°s 49-958 et 49-759 du 9 juin 1945.

n° 103

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 février 1952

Numéro JO  
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro  
1 mars 1952

### VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884:

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont promulguées à la Côte Française des Somalis : — la loi n° 49-758 du 9 juin 1949 établissant des servitudes dans l'intérêt des transmissions radicélectriques (JORF. du 10 juin 1949, p. 5647): — la loi n° 49-759 du 9 juin 1949 établissant des servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques (J.OR.F. du 10 juin 1949, p. 5648).

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**